

LOI 12 : FAUTES ET INCORRECTIONS

Les fautes et comportements antisportifs doivent être sanctionnés comme suit :

Coup franc direct

Un coup franc direct est accordé à l'équipe adverse du joueur qui, de l'avis de l'arbitre, commet, par inadvertance, par imprudence ou par excès de combativité, l'une des six fautes suivantes :

- donner ou essayer de donner un coup de pied à l'adversaire
- faire ou essayer de faire un croche-pied à l'adversaire
- sauter sur un adversaire
- charger un adversaire
- frapper ou essayer de frapper un adversaire
- bousculer un adversaire

Un coup franc direct est également accordé à l'équipe adverse du joueur qui commet l'une des quatre fautes suivantes :

- tacler un adversaire pour s'emparer du ballon en touchant l'adversaire avant de jouer le ballon
- tenir un adversaire
- cracher sur un adversaire
- toucher délibérément le ballon des mains (excepté le gardien de but dans sa propre surface de réparation)

Tout coup franc direct doit être exécuté à l'endroit où la faute a été commise (sous réserve des circonstances particulières de la loi VIII).

Coup de pied de réparation (penalty)

Un penalty est accordé quand l'une de ces dix fautes est commise par un joueur dans sa propre surface de réparation, quel que soit l'endroit où se trouve le ballon à ce moment-là, pourvu qu'il soit en jeu.

Coup franc indirect

Un coup franc indirect est accordé à l'équipe adverse du gardien de but qui, se trouvant dans sa propre surface de réparation, commet l'une des quatre fautes suivantes :

- garder le ballon en sa possession pendant plus de six secondes avant de le lâcher des mains
- toucher une nouvelle fois le ballon des mains après l'avoir lâché, sans qu'il ait été touché par un autre joueur
- toucher le ballon des mains sur une passe bottée délibérément par un coéquipier
- toucher le ballon des mains directement sur une rentrée de touche effectuée par un coéquipier

Un coup franc indirect est également accordé à l'équipe adverse du joueur qui, de l'avis de l'arbitre :

- joue d'une manière dangereuse
- fait obstacle à l'évolution d'un adversaire
- empêche le gardien de but de lâcher le ballon des mains
- commet d'autres fautes non mentionnées au préalable dans la Loi XII, pour lesquelles le match est arrêté afin d'avertir ou d'expulser un joueur.

Le coup franc indirect doit être exécuté à l'endroit où l'infraction a été commise (sous réserve des circonstances particulières de la loi VIII).

Sanctions disciplinaires

Il ne peut être montré un carton jaune ou un carton rouge qu'à un joueur, un remplaçant ou un joueur remplacé.

Cependant, l'arbitre est habilité à imposer des sanctions disciplinaires à partir du moment où il pénètre sur le terrain de jeu et jusqu'à ce qu'il quitte après le coup de sifflet final.

Fautes passibles d'avertissement

Un joueur se voit infliger un avertissement (carton jaune) quand il commet l'une des sept fautes suivantes :

1. il se rend coupable d'un comportement antisportif
2. il manifeste sa désapprobation en paroles ou en actes
3. il enfreint avec persistance les Lois du Jeu
4. il retarde la reprise du jeu
5. il ne respecte pas la distance requise lors de l'exécution d'un coup de pied de coin ou d'un coup franc ou d'une rentrée de touche

6. il pénètre ou revient sur le terrain de jeu sans l'autorisation préalable de l'arbitre
7. il quitte délibérément le terrain de jeu sans l'autorisation préalable de l'arbitre

Un remplaçant ou un joueur qui a été remplacé est averti (carton jaune) s'il commet l'une des trois fautes suivantes :

1. il se rend coupable d'un comportement antisportif
2. il manifeste sa désapprobation en paroles ou en actes
3. il retarde la reprise de jeu

Fautes passibles d'exclusion

Un joueur, remplaçant ou qui a été remplacé, est exclu du terrain de jeu (carton rouge) quand il commet l'une des sept fautes suivantes :

1. il se rend coupable d'une faute grossière
2. il se rend coupable d'un acte de brutalité
3. il crache sur un adversaire ou sur toute autre personne
4. il empêche l'équipe adverse de marquer un but, ou annihile une occasion de but manifeste, en touchant délibérément le ballon de la main (ceci ne s'applique pas au gardien de but dans sa propre surface de réparation)
5. il anéantit une occasion de but manifeste d'un adversaire se dirigeant vers son but en commettant une faute passible d'un coup franc ou d'un coup de pied de réparation
6. il tient des propos ou fait des gestes blessants, injurieux et/ou grossiers
7. il reçoit un second avertissement au cours du même match

Un joueur, remplaçant ou qui a été remplacé, exclu et à qui un carton rouge a été décerné doit quitter la proximité du terrain de jeu ainsi que la surface technique.